



Litige avec mon assurance - perte de contrat

Par **yanngie**, le **30/04/2010** à **19:24**

Bonjour,

En 1999, j'ai eu un accident de moto où j'étais en tort à 50%.

Mon assurance m'avait à l'époque conseillé d'attendre 10 années car mon dossier était litigieux...

J'ai donc relancé mon dossier en 2009 pour obtenir une indemnisation corporelle.

Suite à ma démarche, j'ai reçu une proposition d'indemnisation de la partie adverse mais rien de mon assurance alors que j'étais assuré en tous risques avec garantie corporelle.

Depuis tout ce temps, j'ai égaré mon contrat et mon assurance l'a, de son côté, soit disant détruit (avant le délai légal des 10 ans).

Mon assurance ne veut faire aucune démarche prétextant que c'est à moi de prouver que j'avais souscrit la garantie corporelle et non l'inverse.

Est ce exact ? Quels sont mes recours ? merci